

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE 8 AVRIL À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège no.6

Mélissa Turmel, adjointe à la direction à titre de greffière par intérim en l'absence de la directrice générale, madame Josée Desmeules.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Remplacement de madame Josée Desmeules pour la séance du 8 avril 2019;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2019 ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1 Comptes à payer
 - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande d'aide financière à la MRC pour le spectacle de la Saint-Jean;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Appui au projet d'écouroute d'hiver sur le chemin de la Grande-Ligne;

6.2 Consentement à la cession du contrat de collecte et transport des matières résiduelles

6.3 Consentement de la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement contrôle intérimaire (RCI) 2019-91;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 REMPLACEMENT DE MADAME JOSÉE DESMEULES POUR LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Résolution 2019-033

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Jannys Landry
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction, remplace madame Josée Desmeules, directrice générale, à titre de greffière par intérim, lors de la séance du 8 avril 2019.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-034

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2019 en ajoutant les points :

- 6.2 Consentement à la cession du contrat de collecte et transport des matières résiduelles;
- 6.3 Consentement de la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement contrôle intérimaire (RCI) 2019-91 ;

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

Résolution 2019-035

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 11 mars 2019;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Jannys Landry
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-036

ATTENDU QUE les comptes à payer au 8 avril 2019 totalisent un montant de 73 582,35 \$ et 14 129.39 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin

APPUYÉ par Jannys Landry

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 avril 2019, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Mélissa Turmel, greffière par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 avril 2019 qui totalisent un montant de 66 328,91 \$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande d'aide financière à la MRC pour le spectacle de la Saint-Jean

Résolution 2019-037

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des fêtes du 60^e, la Ville désire offrir un spectacle « country » avec madame Véronique Labbé pour faire connaître la musique « country » lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra de vivre la Fête Nationale sous un aspect exceptionnel et festif et que par la même occasion d'offrir un spectacle particulier pour les fêtes du 60^e;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière est soumis dans le cadre des Programmes d'aide financière en culture de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet présenté est de 4 850 \$ et que la participation de la Ville à ce projet s'élève à 1 617 \$;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de subvention du projet « Activité spéciale de la Saint-Jean dans le cadre du 60^e »;

QUE le conseil municipal s'engage à déboursier sa participation de 1 617 \$ pour la réalisation de ce projet.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 APPUI AU PROJET D'ÉCOURROUTE D'HIVER SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

Résolution 2019-038

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stoneham, qui entretient ce tronçon pour le Ministère, a demandé au Ministère des Transports, d'implanter un projet pilote d'écouroute d'hiver pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande l'appui de la Ville de Lac-Delage pour ce projet d'écouroute d'hiver pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une suite logique de mesures environnementales dans le cadre de la protection des bassins versants;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin
APPUYÉ par Marc Boiteau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage appui le projet d'écouroute d'hiver pour la saison 2019-2010 sur le chemin de la Grande-Ligne.

6.2 CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résolution 2019-039

Considérant que Gaudreau et GFL environnemental inc. (« GFL ») ont l'intention de conclure une entente prévoyant la vente à GFL de la quasi-totalité des actifs de Gaudreau utilisés dans le cadre de ses activités de collecte, de gestion et de recyclage des déchets solides;

Considérant qu'aux termes de l'entente, Gaudreau est tenu d'obtenir le consentement à la cession de l'entente à GFL aux conditions suivantes :

- La Ville confirme que l'Entente est actuellement en règle et reconnaît GFL en tant que successeur de Gaudreau pour la conduite de l'Entente à la date de clôture de l'entente entre les parties;

- GFL convient d'exécuter toutes les modalités de l'Entente, y compris, si applicable, après la réalisation de la Transaction, l'obtention d'une garantie financière sous la forme et montants requis en vertu de l'Entente;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal consent par les présentes à la cession de l'Entente à GFL aux conditions énoncées ci-haut;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer la lettre de consentement datée du 28 mars 2019.

6.3 CONSENTEMENT DE LA DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) 2019-091

Résolution 2019-040

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de contrôle intérimaire no.2019-91 visant à édicter les nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner comme fonctionnaires responsables de l'administration du RCI 2019-091 de la CMQ, Mme Marilyn Bronsard-Harvey et M. Louis-Mathieu Fréchette, du Groupe DDM pour la Ville de Lac-Delage;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal consent à désigner Mme Marilyn Bronsard-Harvey et M. Louis-Mathieu Fréchette, du Groupe DDM comme fonctionnaires responsables de l'administration du RCI 2019-091 de la CMQ pour la Ville de Lac-Delage.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. CORRESPONDANCE

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Genest suggère que l'ont crée un comité de bénévoles afin de conscientiser les citoyens au recyclage et compostage.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2019-041

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à

Guy Rochette, maire

Mélissa Turmel, greffière par intérim